

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 novembre 2013

LOI DE PROGRAMMATION MILITAIRE 2014-2019 - (N° 1473)

Adopté

AMENDEMENT

N ° DN87

présenté par

Mme Adam, rapporteure et Mme Gosselin-Fleury, rapporteure

ARTICLE 28 QUATER

Compléter cet article par les mots suivants : « et la dénomination. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.